PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité et de l'urbanisme

Commune de Montlouis-sur-Loire

Création d'une zone agricole protégée (ZAP)

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018, les parties du territoire de la commune de Montlouis-sur-Loire, délimitées sur le plan figurant dans le dossier annexé audit arrêté, sont classées en zone agricole protégée (ZAP).

Les délimitations de la ZAP seront annexées au document d'urbanisme de la commune, dans les conditions prévues à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme relatif aux servitudes d'utilité publique.

Une copie dudit arrêté sera affichée en mairie pendant un mois à compter de sa réception.

Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Ledit arrêté et le plan de délimitation seront tenus à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau du contrôle de légalité et de l'urbanisme et en mairie de Montlouis-sur-Loire.

La création de la ZAP produira ses effets juridiques dès que l'ensemble de ces formalités de publication auront été effectuées (la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué).

®

Enquêtes publiques

Touraine-Est Vallées

Communauté de communes Touraine-Est Vallées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOUVRAY

Par arrêté n° 02/2018 du 22 janvier 2018 M. le Président de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet relative à la construction d'une nouvelle brigade de Gendarmerie au lieudit « Les Quarts de la Gaudrelle » sur la commune de Vouvray et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray.

A cet effet, Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Joël BROSSEAU (Inspecteur de permis de conduire à la retraite) en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray, ainsi que le registre d'enquête publique (côté et paraphé par le commissaire enquêteur) seront tenus à disposition du public en mairie de Vouvray (1 rue Léon Gambetta) du 12 février au 16 mars 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie : 8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 le jeudi et de 10h00 à 12h00 le 1er et 3ème samedi de chaque mois. Le dossier de déclaration de projet sera également consultable au siège de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées (48 rue de la Frelonnerie – 37 270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Le dossier de consultation sera également consultable sur les sites www.vouvray37.fr et www.touraineestvallées.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête publique en mairie de Vouvray, ou les adresser par courrier à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur en Mairie de Vouvray : 1 rue Léon Gambetta - 37210 VOUVRAY, ou encore par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@vouvray.fr.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Vouvray le :
- Lundi 12 février 2018 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 21 février 2018 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 02 mars 2018 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 mars 2018 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 16 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

Un mois après la clôture de l'enquête, le public pourra consulter, pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Vouvray et en Communauté de Communes Touraine-Est Vallées aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Par arrêté en date du 19/01/2018, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille.

Au terme de cette enquête, le projet de PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain après avis du Conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille.

A cet effet, Madame Nicole TAVARES, trésorier principal de la fonction publique en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroule à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du 12 février au 14 mars 2018, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie - lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mardi de 9h00 à 12h00 et samedi de 10h00 à 12h00 -, où chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête sont déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (66 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30-17h00.

Ce dossier est également consultable sur le site internet de la ville de Chanceaux-sur-Choisille : www.chanceauxsurchoisille.com et sur le site internet de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Nicole TAVARES, commissaire-enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille - 19 rue de la Mairie - 37390 Chanceaux-sur-Choisille. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@chanceauxsurchoisille.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Chanceaux-sur-Choisille : www.chanceauxsurchoisille.com.

Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration du document.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et l'avis de l'Autorité Environnementale sont joints au dossier de PLU.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille :
- lundi 12 février 2018 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 23 février 2018 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Chanceaux-sur-Choisille et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Madame Caroline FONTAINE, responsable du service urbanisme à la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille, par téléphone au 02.47.55.40.23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

urbanisme@chanceauxsurchoisille.fr.

Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :
Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10
Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10
Indre
Tel : 02 47 60 62 79
Vienne
Tel : 02 47 60 62 79
Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10
ou par email
aof@nr-communication.fr

Pour publier ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé
nr-legales.com

MARCHÉS PUBLICS
• Publication
• Dématérialisation
• Consultation et veille des appels d'offres
• Assistance Juridique Marchés Publics
Pro MARCHÉS PUBLICS

Passez votre petite annonce
Annonces
Centre Presse — La Nouvelle République

❶ Rédigez votre annonce
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaire(s)

Votre annonce paraît aussi sur internet. Merci de renseigner les informations ci-dessous :
Immobilier Prix du bien : ..... € Lieu du bien ..... Code postal .....
Automobile Prix du bien : ..... € Année ..... Kilométrage .....

❷ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce
Forfait 20 mots. Réservé aux Particuliers. (Cochez les cases correspondant à votre annonce.)

Faites paraître votre annonce sur Internet : GRATUIT sur www.lanouvellerepublique.fr 1 € sur www.leboncoin.com et www.centrepresse.com		Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC 1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix** Demandes d'emploi***	Prix
Bonnes affaires, Emploi, rencontres	1 semaine (2 parutions)	☐ 6,50€	☐ 13€	☐ 26€	☐ 5€	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 13€	☐ 26€	☐ 52€	☐ 10€	€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 16€	☐ 32€	☐ 64€	☐ 12€	€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mardi	☐ 5€			☐ 3€	€
Auto, Moto Utilitaires	1 semaine (2 parutions)	☐ 10€	☐ 20€	☐ 38€		€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 20€	☐ 40€	☐ 76€		€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 28€	☐ 56€	☐ 96€		€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mercredi	☐ 7€				€
Immobilier Villégiature	1 semaine (2 parutions)	☐ 14€	☐ 26€	☐ 50€		€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 28€	☐ 52€	☐ 99€		€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 38€	☐ 72€	☐ 130€		€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Jeudi	☐ 10€				€

Vente d'animaux (SIREN ou dérogation obligatoire)

		Forfait 24 mots en € H.T. 1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Prix
Vente d'animaux (parution mardi + samedi)	1 semaine (2 parutions)	☐ 12€	☐ 24€	☐ 48€	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 24€	☐ 48€	☐ 96€	€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	
	x 0,45€	x 0,90€	x 1,50€	x 2€	€
Photo	☐ 15€				€
Signe distinctif ✗	☐ 4,50€				€
Annonce en Gras	☐ 6,50€				€
Frais de domiciliation	(Obligatoire pour les annonces rencontres) ☐ 12€				€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement
☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce ..... €

❸ Paiement et coordonnées Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
Paiement par Chèque à l'ordre de : NR Communication
Paiement par Carte Bancaire
Carte Bancaire : N° ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐
Date d'expiration : ☐☐ / ☐☐ Cryptogramme ☐☐☐
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Portable : .....
E-mail : ..... @

❹ Adressez-nous votre annonce
Par courrier
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
Par téléphone auprès de nos conseillères
0 825 333 888 Service 0,15 € TTC le prix appel
Dans notre boutique NR Communication
TOURS - Accueil de La Nouvelle République, 232, avenue de Grammont - 37000 Tours
POITIERS - 86, avenue du 8-Mai-1945 - 86000 Poitiers
CHATELLERAULT - 6, boulevard Blossac - 86100 Châtellerault
CHATEAUROUX - 25, rue Diderot - BP 119 - 36002 Châteauroux Cedex
NIORT - 10, place de la Comédie - BP 90350 - 79003 Niort Cedex
Réservé aux particuliers à partir d'un poste fixe Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre annonce, elles sont destinées à l'usage du groupe La Nouvelle République qui se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à en justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Le Journal des Annonces peut ne pas paraître en période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Toutefois, les petites annonces sont prévues dans le journal La Nouvelle République.

* Parution Internet offerte (sur www.lanouvellerepublique.fr + selon l'offre www.centrepresse.com ou www.leboncoin.com)
** Tarifs valables pour les domaines d'emploi et les Divers Affaires dont la valeur de bien est estimée à 50 euros maximum et aux dons d'animaux (selon la législation en vigueur) ou objets exclusivement. Paraîtra dans le journal.
*** Emploi paraîtra le lundi.

La Nouvelle République — Centre Presse